



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2025/31

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE TERRAINS APPARTENANT AU BAILLEUR MAISONS & CITES EN VUE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'OCCUPATION D'UN PARKING PROVISOIRE PAR LA VILLE - CITE DU BOIS D'EPINOY**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

**Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

**Etaient excusés :**

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

**Etait absent :**

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire indique que dans un souci constant de garantir la sécurité de nos citoyens, et en particulier celle de nos jeunes élèves, la municipalité envisage la création d'un parking provisoire à proximité de l'école Pierre et Marie Curie.

Pour mener à bien ce projet, la municipalité a sollicité le bailleur Maisons & Cités qui, dans l'attente d'un projet de développement, accepte de mettre gratuitement à disposition de la commune les terrains cadastrés AT 424, AT 65, AT66, AT67 et AT68 dont la localisation est reprise sur le plan ci-joint, en vue de l'aménagement et de l'occupation d'un parking provisoire.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, autorise Monsieur le Maire à signer la convention reprise en annexe 6 et toutes pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Madame Valérie INVERSIN

**Date de publication :** 11 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ... 11 AVR. 2025  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20250403-DELIB-2024-31-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025